

TRANSMIS LE 25/06/2023
REQU LE 25/06/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 30/06/2023
EXÉCUTOIRE LE 30/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/..

Direction des Services Techniques
Service voirie - SB

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRETE n° 23-342

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

PARC MAIRIE

**INSTALLATION D'UN CINEMA DE PLEIN AIR
LE 21 JUILLET 2023 ET LE 25 AOUT 2023**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2.

VU la demande présentée par le **Service Politique de la Ville** tendant à obtenir l'autorisation d'installer dans le Parc Mairie, l'animation « Ciné de plein air »,

CONSIDERANT qu'il est interdit d'émettre des bruits gênants par leur intensité ou leur forte charge informative (Loi du 25 Novembre 1990, Circulaires Ministérielles des 23 Mai 1960 et 30 Octobre 1996, Arrêté Préfectoral du 1^{er} Février 1964).

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée l'installation d'un ciné de plein air, par le Ciné Henri Langlois, situé au 32 bis rue de la Station, représenté par M. Igor POUTNIK, Directeur, dans le **Parc Mairie, le 21 juillet 2023 séance à 22h30 et le 25 août 2023 séance à 21h30.**

ARTICLE 2 :

Est autorisée l'utilisation d'une sonorisation fixe, dans le Parc Mairie, à partir de **21h30 à minuit le 21 juillet 2023 et le 25 août 2023.**

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 4 :

Monsieur Le Maire, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Communication de la Ville, Service Politique de la Ville pour transmission à Monsieur Igor POUTNIK.

Fait en Mairie, le **VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS**

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne
Charles-Cugno

Le 30 juin 2023



Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la Voirie



Acte à classer**ARR23-342TECH**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-29T05-59-23.00 (MI246024024)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230621-ARR23-342TECH-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PARC DE LA MAIRIE INSTALLATION
D'UN CINÉMA DE PLEIN AIR LE 21 JUILLET 2023 ET LE 25
AOÛT 2023.

Date de décision : 21/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine publicIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : Arrêté 23-342 Installation cinéma de plein air Parc de la mairie le 21.07 et le 25.08.23.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/06/23 à 05:59

Date 29/06/23 à 05:59

Date 29/06/23 à 06:04

Par MAGLOIRE EmmanuellePar MAGLOIRE Emmanuelle

